

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Île-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2017-241

MB/NG

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2017 – National – arrêté modificatif

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu de décret n° 2011-448, du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Martine BARBEROUX, Directrice des concours, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant les demandes de conventionnement émanant du CIG de la grande couronne de la région Ile-de-France, du CDG de Seine-et-Marne (77), du CDG d'Indre et Loire (37), coordonnateur des CDG de la région Centre-Val de Loire, du CDG du Nord (59), coordonnateur des CDG de la région des Hauts de France, du CDG de la Gironde (33) coordonnateur des CDG de la région Nouvelle Aquitaine, du CDG d'Ile et Vilaine, coordonnateur des CDG de l'Interregion Grand Ouest, du CDG du Bas Rhin (67), coordonnateur des CDG de l'Interregion Grand-Est,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, de chef de service de police municipale du mardi 5 septembre 2017,

Considérant que le jury a décidé d'annuler l'épreuve écrite de questionnaire appelant des réponses courtes portant sur l'organisation de la sécurité et sur les pouvoirs de police du maire,

ARRETE

Article 1 : L'épreuve écrite de questionnaire appelant des réponses courtes portant sur l'organisation de la sécurité et sur les pouvoirs de police du maire sera réorganisée le jeudi 30 novembre 2017.

Article 2 : L'épreuve orale obligatoire d'entretien et l'épreuve facultative de langue vivante se dérouleront du 7 au 9 février 2018.

Article 3 : Les épreuves auront lieu au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérard – 93698 PANTIN.

Article 4 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres de gestion conventionnés sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 5 septembre 2017

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
la directrice générale



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
083-287500060-20170905-2017-241-AR
Date de télétransmission : 14/09/2017
Date de réception préfecture : 14/09/2017